

Réf.:DOT/SDT/DEPRA/ 204 /2024

Annaba le, 20 MAI 2024

Monsieur DERRADJI MOHAMED RAFIK
Gérant de l'entreprise **DERRADJI MOHAMED RAFIK**
Sise : Commune Lac Des Oiseaux — El Tarf.

Objet : Mise en demeure Numéro 02.

Monsieur ;

Dans le cadre de votre engagement contractuel avec la DOT Annaba par contrat portant référence : **02/AT/D023/SDFS/DAL/2023** du **07/03/2023** renouvelé le **08/03/2024** intitulé: «Travaux de Maintenance et de Développement de la Canalisation pour le réseau FTX», je porte à votre connaissance que vous êtes mis en demeure pour la deuxième fois pour ne pas avoir donné suite au sujet du projet qui vous a été attribué malgré notre réponse à votre réclamation qui vous a été adressé par e-mail en date du 29 Avril 2024 ainsi que la première mise en demeure .

A cet effet, vous êtes convié à vous présenter sous huitaine, au siège de la DOT Annaba, Département étude et planification, muni de votre cachet et griffe, pour confirmer votre engagement.

Je vous signale que toute absence sera considérée comme un refus d'adhésion et vous serez systématiquement remplacé dans l'exécution du projet, ce qui réserve le droit à la DOT Annaba d'engager les procédures appropriées, en accord avec les dispositions de l'article 40 du contrat.

2024 مايو 22



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad